

# Séries Lettres et arts, Langues vivantes et Sciences humaines

## Épreuves d'admissibilité

Elles se déroulent dans le centre d'écrit choisi lors de l'inscription.

### 5 ÉPREUVES COMMUNES AUX 3 SÉRIES

**Composition française**  
dissertation  
durée : 5h – coef. : 2

**Composition d'histoire<sup>5</sup>**  
dissertation  
durée : 6h – coef. : 1

**Composition de géographie**  
dissertation  
(l'usage de l'atlas est interdit)  
durée : 5h – coef. : 1

**Composition de philosophie<sup>5</sup>**  
dissertation  
durée : 6h – coef. : 1

**Commentaire d'un texte en langue vivante étrangère et traduction d'une partie ou de la totalité de ce texte (LV1)<sup>1 et 5</sup>**  
durée : 6h – coef. : 1

Allemand  
Anglais  
Arabe  
Chinois  
Espagnol  
Grec moderne  
Hébreu  
Italien  
Japonais  
Polonais  
Portugais  
Russe

### 1 OU 2 ÉPREUVE(S) DE SPÉCIALITÉ SUIVANT LA SÉRIE

SÉRIE LETTRES ET ARTS (une spécialité parmi les trois proposées, à choisir lors de l'inscription)		
<b>Spécialité Lettres modernes</b> Étude littéraire stylistique d'un texte français postérieur à 1600		durée : 5h – coef. : 2
<b>Spécialité Lettres classiques<sup>4</sup></b> Version latine Version grecque		durée : 3h – coef. : 1 durée : 3h – coef. : 1
<b>Spécialité Arts<sup>5</sup></b> L'une des quatre épreuves suivantes, à choisir lors de l'inscription :		
• Composition d'études théâtrales		durée : 6h – coef. : 2
• Composition d'études cinématographiques		durée : 6h – coef. : 2
• Composition d'histoire de la musique		durée : 6h – coef. : 2
• Composition d'histoire et théorie des arts		durée : 6h – coef. : 2

SÉRIE LANGUES VIVANTES <sup>2 et 3</sup>		
<b>Spécialité Langue vivante</b> Thème en langue vivante étrangère		durée 4h – coef. : 2
La langue est <b>la même</b> que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.		

SÉRIE SCIENCES HUMAINES (une spécialité parmi les deux proposées, à choisir lors de l'inscription)		
<b>Spécialité Philosophie</b> Deuxième composition de philosophie		durée 5h – coef. : 2
<b>Spécialité Histoire et Géographie</b> Histoire : explication de texte ou de documents historiques		durée 3h – coef. : 1
Géographie : commentaire de carte géographique		durée 3h – coef. : 1

<sup>1</sup> L'usage d'un dictionnaire unilingue est autorisé. Pour le japonais l'usage de deux dictionnaires unilingues, dont un en langue japonaise de caractères chinois, est autorisé.

La liste des dictionnaires autorisés est publiée annuellement avec le programme.

<sup>2</sup> L'usage d'un dictionnaire est interdit sauf pour l'arabe, le chinois et l'hébreu, pour lesquels l'usage d'un dictionnaire bilingue est autorisé, et le japonais pour lequel l'usage d'un dictionnaire bilingue (français-japonais) et d'un dictionnaire unilingue en langue japonaise de caractères chinois est autorisé.

<sup>3</sup> Pour les spécialistes d'anglais, la série Langues vivantes de l'ENS LSH constitue une banque d'épreuves avec le concours de l'ENS de Cachan. Pour des informations spécifiques à l'ENS de Cachan, consulter directement l'École concernée.

<sup>4</sup> L'usage d'un ou de plusieurs dictionnaires latin-français/grec-français est autorisé à l'exception de tout autre recueil de vocabulaire.

<sup>5</sup> Épreuve(s) commune(s) avec l'ENS (Paris).

<sup>7</sup> L'usage d'un dictionnaire est interdit sauf pour l'arabe, le chinois et l'hébreu, pour lesquels l'usage d'un dictionnaire unilingue est autorisé, et le japonais pour lequel l'usage de deux dictionnaires unilingues, dont un en langue japonaise de caractères chinois, est autorisé.

## Épreuves d'admission (après admissibilité)

Elles se déroulent à l'ENS Lettres et sciences humaines

Chaque épreuve comprend 1 heure de préparation et 30 minutes devant le jury à l'exception :

- de l'épreuve de culture générale littéraire et artistique qui comprend 1 heure de préparation et 20 minutes devant le jury ;
- des épreuves de spécialité arts (hors musique) qui comprennent 2 heures de préparation et 1 heure devant le jury ;
- de l'épreuve de musique de la spécialité arts qui comprend deux sessions : la première, sans préparation, de 30 minutes devant le jury et la seconde comprenant 2 heures de préparation et 15 minutes devant le jury.

### 2 ÉPREUVES COMMUNES

**Explication d'un texte littéraire**  
coef. : 2

**Culture générale littéraire et artistique**

Le choix entre Littérature, Études théâtrales, Études cinématographiques, Histoire de la musique et Histoire des arts est fait par le candidat en salle de préparation au moment de l'épreuve.

coef. : 1

### ÉPREUVES DE SPÉCIALITÉ SUIVANT LA SÉRIE

SÉRIE LETTRES ET ARTS		
<b>Spécialité Lettres modernes</b>		coef. : 1,5
• Explication d'un texte français antérieur à 1715		
• L'une des deux épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription :		
• Analyse en langue étrangère (LV1) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte. La langue est <b>la même</b> que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.		coef. : 1,5
<b>ou</b>		
Traduction et commentaire d'un texte latin <sup>4</sup> hors programme d'une douzaine de lignes		coef. : 1,5
<b>Spécialité Lettres classiques<sup>4</sup></b>		
Explication d'un texte latin		coef. : 1,5
Explication d'un texte grec		coef. : 1,5
<b>Spécialité Arts</b>		
L'une des quatre épreuves suivantes : (le choix est <b>le même</b> que celui de la composition de l'épreuve d'admissibilité)		
• Etudes théâtrales		coef. : 1,5
• Etudes cinématographiques		coef. : 1,5
• Histoire des arts		coef. : 1,5
• Musique		
l'épreuve est en deux sessions, chacune comptant pour moitié dans la note finale		
– interprétation suivie d'un entretien		coef. : 0,75
– écriture musicale		coef. : 0,75
L'une des deux épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription :		
• Analyse en langue étrangère (LV1) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte. La langue est <b>la même</b> que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.		coef. : 1,5
<b>ou</b>		
Traduction et commentaire d'un texte latin <sup>4</sup> hors programme d'une douzaine de lignes		coef. : 1,5

SÉRIE LANGUES VIVANTES		
<b>Spécialité Langue vivante</b>		
• Explication d'un texte d'auteur étranger LV1 <sup>7</sup> (la langue est <b>la même</b> que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction)		coef. : 1,5
• Analyse en langue étrangère LV1 <sup>7</sup> d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte. La langue est <b>la même</b> que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.		coef. : 0,75
• Analyse en langue étrangère d'un texte étranger LV2 <sup>7</sup> hors programme d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte. La langue est <b>différente</b> de celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.		coef. : 0,75
<b>ou</b>		
Traduction et commentaire d'un texte latin <sup>4</sup> hors programme d'une douzaine de ligne (pour les candidats dont la LV1 est une langue romane : espagnol, italien ou portugais).		coef. : 0,75

SÉRIE SCIENCES HUMAINES		
<b>Spécialité Philosophie</b>		
Explication d'un texte philosophique		coef. : 1,5
Exposé sur une question de philosophie		coef. : 1,5
<b>Spécialité Histoire et Géographie</b>		
Interrogation d'histoire		coef. : 1,5
Interrogation de géographie		coef. : 1,5